

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 054.24

Objet : Convention relative à l'animation Poney

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la convention de partenariat présentée par la Mairie de Coubron représentée par Monsieur Toro Ludovic, Maire de Coubron,

Vu la prestation proposée par la société EARL Coubron représentée par Madame **Leleu Anne Laure** pour les ateliers poney pour le Multi Accueil municipal

Société EARL Coubron
Sente de derrière les jardins
93470 Coubron

Vu le coût de l'animation de 216 euros ;

DECIDE

DE signer la convention de partenariat avec la société EARL Coubron représentée par Madame **Leleu Anne Laure** pour l'animation poney pour la fête de fin d'année du Multi Accueil municipal et du relais petite enfance municipal;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil ;

Fait à Coubron, le : 23 avril 2024

Ludovic TORO
Maire

Conseiller Régional d'île de France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

